

Décrets administratifs

Gouvernement du Québec

Décret 1693-2022, 2 novembre 2022

CONCERNANT la nomination de monsieur Dany Roy comme sous-ministre adjoint par intérim au ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE monsieur Dany Roy, directeur général des ressources financières et contractuelles, ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, cadre classe 2, soit nommé sous-ministre adjoint par intérim au ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale à compter du 3 novembre 2022;

QU'à ce titre, monsieur Dany Roy reçoive une rémunération mensuelle additionnelle correspondant à 10 % de son traitement mensuel;

QUE durant cet intérim, monsieur Dany Roy soit remboursé, sur présentation de pièces justificatives, des dépenses occasionnées par l'exercice de ses fonctions sur la base d'un montant mensuel de 202 \$ conformément aux Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein adoptées par le gouvernement par le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007 et les modifications qui y ont été ou qui pourront y être apportées;

QUE durant cet intérim, monsieur Dany Roy soit remboursé des frais de voyage et de séjour occasionnés par l'exercice de ses fonctions conformément aux Règles sur les frais de déplacement des présidents, vice-présidents et membres d'organismes gouvernementaux adoptées par le gouvernement par le décret numéro 2500-83 du 30 novembre 1983 et les modifications qui y ont été ou qui pourront y être apportées.

Le greffier du Conseil exécutif,
YVES OUELLET

78532

Gouvernement du Québec

Décret 1694-2022, 2 novembre 2022

CONCERNANT la nomination de madame Julie Bissonnette comme sous-ministre adjointe au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE madame Julie Bissonnette, sous-ministre associée, ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, administratrice d'État II, soit nommée sous-ministre adjointe au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, aux mêmes classement et traitement annuel à compter du 3 novembre 2022;

QUE les Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein adoptées par le gouvernement par le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007 et les modifications qui y ont été ou qui pourront y être apportées s'appliquent à madame Julie Bissonnette comme sous-ministre adjointe du niveau 2.

Le greffier du Conseil exécutif,
YVES OUELLET

78533

Gouvernement du Québec

Décret 1695-2022, 2 novembre 2022

CONCERNANT la nomination de madame Dominique Deschênes comme sous-ministre adjointe au ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE madame Dominique Deschênes, sous-ministre associée, ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, administratrice d'État II, soit nommée sous-ministre adjointe au ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, aux mêmes classement et traitement annuel à compter du 3 novembre 2022;

QUE les Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein adoptées par le gouvernement par le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007 et les modifications qui y ont été ou qui pourront y être apportées s'appliquent à madame Dominique Deschênes comme sous-ministre adjointe du niveau 2.

Le greffier du Conseil exécutif,
YVES OUELLET

78534

Gouvernement du Québec

Décret 1696-2022, 2 novembre 2022

CONCERNANT la composition et le mandat de la délégation officielle du Québec à la 40^e réunion fédérale-provinciale-territoriale annuelle des ministres responsables de la Condition féminine qui se tiendra les 8 et 9 novembre 2022

ATTENDU QUE la 40^e réunion fédérale-provinciale-territoriale annuelle des ministres responsables de la Condition féminine se tiendra dans le comté de Pictou, en Nouvelle-Écosse, les 8 et 9 novembre 2022;

ATTENDU QUE le premier alinéa de l'article 3.21 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (chapitre M-30) prévoit que toute délégation officielle du Québec à une conférence ministérielle fédérale-provinciale ou interprovinciale est constituée et mandatée par le gouvernement;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre responsable de la Condition féminine et du ministre responsable des Relations canadiennes et de la Francophonie canadienne :

QUE la ministre responsable de la Condition féminine, madame Martine Biron, dirige la délégation officielle du Québec à la 40^e réunion fédérale-provinciale-territoriale annuelle des ministres responsables de la Condition féminine qui se tiendra les 8 et 9 novembre 2022;

QUE la délégation officielle du Québec, outre le ministre responsable de la Condition féminine, soit composée de :

— Madame Catherine Ferembach, sous-ministre associée, Secrétariat à la condition féminine, ministère des Relations internationales et de la Francophonie;

— Madame Marie-Laurence Beaumier, conseillère en égalité, Secrétariat à la condition féminine, ministère des Relations internationales et de la Francophonie;

— Madame Elizabeth Perreault, conseillère en relations intergouvernementales, Secrétariat du Québec aux relations canadiennes, ministère du Conseil exécutif;

QUE le mandat de cette délégation officielle soit d'exposer les positions du gouvernement du Québec, conformément à la recommandation ministérielle du présent décret.

Le greffier du Conseil exécutif,
YVES OUELLET

78535

Gouvernement du Québec

Décret 1699-2022, 2 novembre 2022

CONCERNANT la composition et le mandat de la délégation officielle du Québec à la Rencontre fédérale-provinciale-territoriale des ministres de l'infrastructure qui se tiendra le 7 novembre 2022

ATTENDU QUE la Rencontre fédérale-provinciale-territoriale des ministres de l'infrastructure se tiendra à Moncton, au Nouveau-Brunswick, le 7 novembre 2022;

ATTENDU QUE le premier alinéa de l'article 3.21 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (chapitre M-30) prévoit que toute délégation officielle du Québec à une conférence ministérielle fédérale-provinciale ou interprovinciale est constituée et mandatée par le gouvernement;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre responsable des Infrastructures et du ministre responsable des Relations canadiennes et de la Francophonie canadienne :

QUE le ministre responsable des Infrastructures, monsieur Jonatan Julien, dirige la délégation officielle du Québec à la Rencontre fédérale-provinciale-territoriale des ministres de l'infrastructure qui se tiendra le 7 novembre 2022;

QUE la délégation officielle du Québec, outre le ministre responsable des Infrastructures, soit composée de :

— Monsieur Cédric Lavoie, directeur de cabinet, Cabinet du ministre responsable des Infrastructures;

— Monsieur François Gibeault, conseiller principal, Cabinet du ministre responsable des Infrastructures;